

AVIS DE COURSE

Le BOL D'RR Du 31 Juillet au 1 Aout 2021 Régates de Royan 5C

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription *fédérale au tableau dans le Club House*
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.regatesderoyan.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.regatesderoyan.com
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux voiliers de plus de 6m. La direction de course et l'organisation se réserve le droit de refuser une inscription d'un concurrent

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation - *semi-hauturière* - de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de HN18 et d'une longueur minimale de 6m
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à

**Régates de Royan ,Promenade Pierre Duga de Mons 17200 Royan
Jusqu'au 25 juillet 2021**

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : regates.royan@wanadoo.fr

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : [Majorations de l'inscriptions](#)

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : [régate limitée à 20 bateaux](#)

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 25 juillet 2021	Droits après cette date
Toute classe	15 euro (bateau et skipper) 5 euro par équipier	20 euros

6 PUBLICITE

Sans objet

7

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
28 au 30 juillet 2021	14h30	18h30

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
Jour et date [28 au 30 juillet de 14h30 à 18h30](#)

8.3 Jours de course :

Date	Briefing	Signal avertissement
31 juillet 2021	8h30	11h00

8.4 Nombre de courses : 1

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à [11h00](#).

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC [1](#) fournit le plan du lieu de l'épreuve. Et la zone de course

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Voir annexe Parcours*

Départ Baie de Royan

Passe Sud

Bouée BXA à contourner par tribord

Ile de Ré à contourner par tribord

Points GPS à respecter :

1 : 46°15,33'.70 N / 1°39,49'.98 " W

2 : 46°19,04'.89"N / 1°30,05'71" W

Pont de l'Ile de Ré : passe descendante

Rocher ou Tourelle d'Antioche

Bouée n°2

Bouée n°9 Cardinal Nord

Arrivée Baie de Royan

Distance = 136,1 NM

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique : pénalité de deux tours

14 CLASSEMENT

14.1 **1** course validée est nécessaire pour valider la compétition

14.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Sans objet

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Etablissement des risques

Dispositions particulières COVID-19

Voir annexe

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *1^{er} bateau en réel*

Podium temps compensé

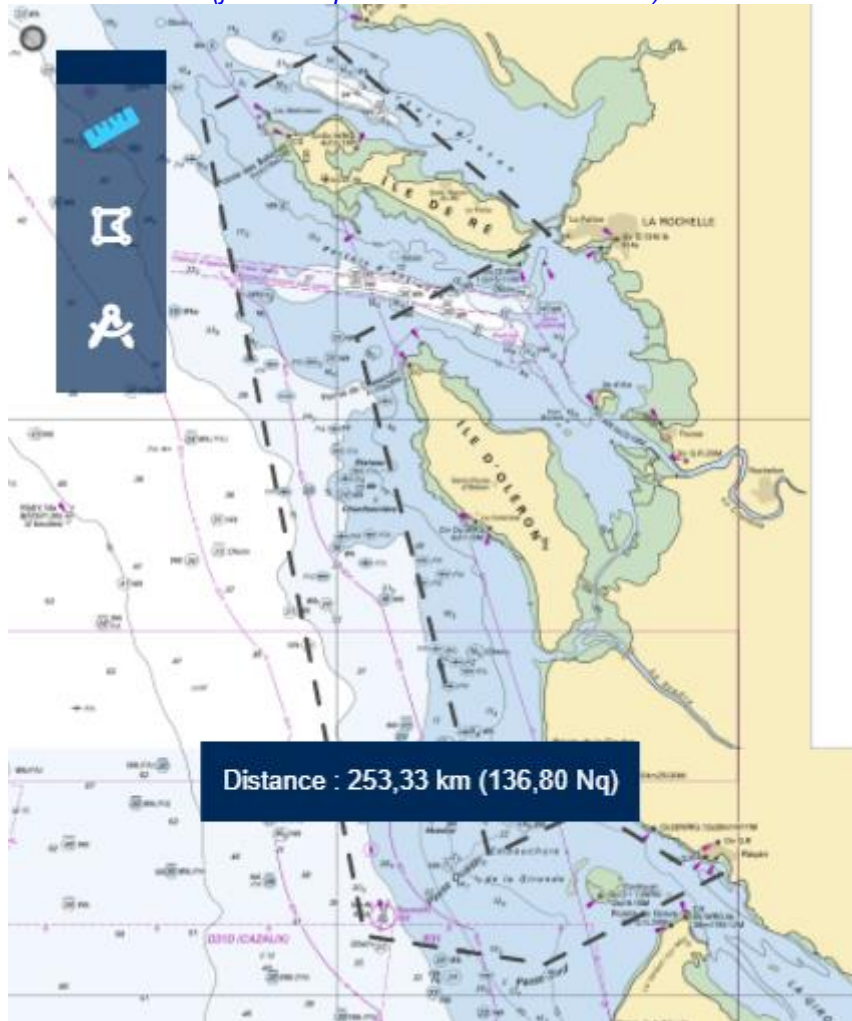
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Régates de Royan : 0546054413
ou regates.royan@wanadoo.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

(joindre si possible un extrait de carte)



ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux [Nom + Lien internet du support utilisé] seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto-questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au Bol d'RRR : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.

- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans le Bol d'RRR n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :

Le référent COVID sera : Marc Lagord

Tel : 06 83 14 46 95

Email : regates.royan@wanadoo.fr

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
 - Représentant de l'AO : **Jean Pierre Duclos**,
 - Président du Comité de Course : Éric Kopka
 - Président du Jury : Éric Kopka
 - Référent COVID, Marc Lagord
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :
 Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>
 Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à La régata du Bol d'RRR tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

4. Cas suspect de COVID 19

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

Lever du soleil : 06h47

Dernier quartier de lune

Coucher du soleil : 21h32

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		04h33			1,95m				
PM	50	10h48	06h15	01h02	4,29m	2,34m	0,20m	0,59m	1,17m
BM		16h59	06h11	01h01	2,13m	2,16m	0,18m	0,54m	1,08m
PM	45	23h18	06h19	01h03	4,39m	2,26m	0,19m	0,57m	1,13m

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 31	04h33	1,95m	
	10h48	4,29m	50
	16h59	2,13m	
Dim. 01	23h18	4,39m	45
	05h23	2,18m	
	11h52	4,15m	40
Lun. 02	17h59	2,32m	
	00h23	4,21m	36
	06h25	2,35m	
Mar. 03	13h08	4,11m	34
	19h08	2,41m	
	01h36	4,14m	33
Mer. 04	07h35	2,40m	
	14h23	4,20m	35
	20h18	2,36m	
Jeu. 05	02h49	4,21m	37
	08h43	2,32m	
	15h22	4,37m	41
	21h19	2,20m	
	03h47	4,37m	45
	09h39	2,15m	
	16h08	4,58m	50
	22h10	1,99m	
	04h33	4,56m	55

